

D E C R E T n° 79/273 DU 30/5/79
portant nomination de Monsieur M'BOMO Denis
Ingénieur des Travaux Publics, en qualité
de Directeur Technique de la Société Nationale
de Construction (SONACO)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n° 038/PMT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, ~~organisa-~~
sation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 15/79 du 18-5-79 portant création de la Société
Nationale de Construction ;

Vu le décret n° 77/201 du 26-4-77 portant nomination de Monsieur
M'BOMO Denis, en qualité de Directeur Général de la R.N.T.P. ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur M'BOMO Denis, Ingénieur des Travaux Publics, précédem-
ment Directeur Général de la R.N.T.P. est nommé Directeur Technique de la So-
ciété Nationale de Construction (SONACO) ;

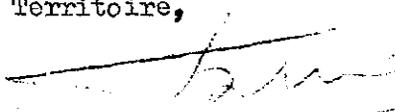
Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

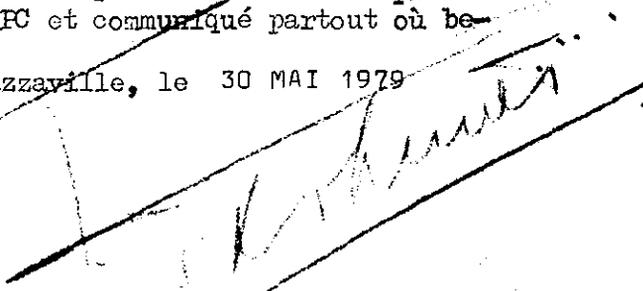
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service
de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où be-
soin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 30 MAI 1979

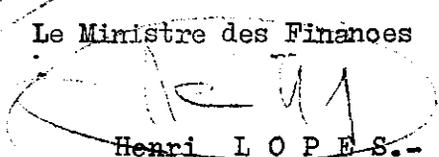
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de l'Aménagement du
Territoire,

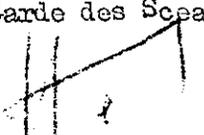

Benoit MOUNDELE-NGOLLO.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances


Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-

